

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

**SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM**

**Séance du 14 NOVEMBRE 2001**

Objet : L'an deux mille un et le quatorze Novembre  
à dix huit heures

Discussion sur  
Orientations  
Budgétaires  
pour 2002

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0111/02 Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BLANCHI, CLARY, COULLET, ESTROSI, FRANCO, FRERE, GINESY, MARICIC, MARY, MORANI, REGHEZZA, VEROLA, VICTOR.  
MMES ALLAVENA, BRUN, CORDONNIER, FORESTIER, GIUDICELLI, LAURIERE, PASTOR, PECQUEUR, SOMARIA, STEFANI.

Le Président rappelle les dispositions de la loi d'orientation du 06/02/92 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant deux mois avant l'examen du budget.

Il propose un budget 2002 du Syndicat Mixte avec une augmentation de 5.9 % soit 1 236 000 Euros afin de tenir compte des recettes effectives du Syndicat.

Les frais de personnel, représentant près de 85 % du budget, seront en augmentation compte tenu des primes affectées aux personnels et aux activités du Syndicat (mises à disposition, convention pour des opérations nouvelles...).

D'autre part, les salaires des titulaires seront en diminution (agents en congé parentaux, à temps partiel parental), mais le remplacement de ces agents titulaires par des contractuels, afin d'assurer dans l'immédiat le service public, fera augmenter la masse salariale du personnel non titulaire.

1/ PARTICIPATIONS 2001 :

CONSEIL GENERAL	: 768 000 E	(747 000,18 Euro en 2001)
COMMUNES	: 320 E / An et Enfant	(311 Euro en 2001)
ELEVES	: 220 E / An	(218 Euro en 2001)

\* **Les Nocturnes Musicales du Haut-Pays** : le Président propose que pour l'année 2002 soient organisée une saison musicale hivernale sur l'ensemble du secteur d'activité de l'Ecole Départementale de Musique sous le titre "Les Nocturnes Musicales du Haut-Pays". Ce type de manifestation nécessite un budget de fonctionnement de l'ordre de 30 000 Euros.

2/ **BUDGET PREVISIONNEL 2002** : en EUROS

	BUDGET 2001	BUDGET 2002
<b>RECETTES</b>	1 166 235.00	1 266 000 E
Part. C.G.	747 000.18	768 000 E
Part. Communes	198 183.72	200 000 E
Part. Elèves	175 316.37	170 000 E
Autres participations	45 734.73	98 000 E
Part. C.G. "Nocturnes"	/	30 000 E

	1 166 235.00	1 266 000 E
<b>DEPENSES</b>		
Charges de fonctionnement	175 316.36	207 300 E
Frais de personnel	969 575.76	1 039 500 E
Amortissement	7 165.10	7 100 E
Divers Impôts/Remboursement	14 177.68	12 100 E

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Président clôt la discussion budgétaire, pour un budget prévisionnel 2002 s'élevant à 1 266 000 Euros.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Jean THAON

